

KSI LISIMS GNL

Projet de liquéfaction de gaz naturel et
de terminal maritime Ksi Lisims LNG

Sommaire de la description du projet (BC EAA 2018, LEI 2019)

Date : 2 Juillet 2021



KSI LISIMS LNG

Page blanche

Table des matières

Acronymes et abréviations.....	iii
1 Introduction.....	1
2 Renseignements généraux.....	2
2.1 Nom du projet, secteur et emplacement	2
2.2 Renseignements sur le promoteur	2
2.3 Raison d’être, nécessité et avantages potentiels du projet.....	3
3 Aperçu du projet.....	3
3.1 Activités et composantes.....	3
3.2 Construction.....	4
3.3 Opérations et entretien	7
3.4 Expédition du GNL	7
3.5 Mise hors service	7
3.6 Émissions, déversements et déchets	9
3.6.1 Construction.....	9
3.6.2 Activités.....	9
3.7 Emplacement du projet, utilisation du territoire et des eaux	10
3.8 Calendrier et contraintes	10
3.9 Autres façons de réaliser le projet.....	10
3.10 Solutions de rechange au projet.....	11
4 Cadre environnemental	11
4.1 Cadre physique	12
4.1.1 Environnement atmosphérique, climatique et physique	12
4.1.2 Communautés et espèces marines	13
4.1.3 Communautés et espèces d’eau douce	13
4.1.4 Communautés et espèces terrestres	13
4.2 Cadre humain et social.....	14
4.2.1 Proximité du projet aux collectivités.....	14
4.2.2 Planification de l’utilisation des terres et des eaux	16
4.2.3 Terres fédérales, provinciales, de la nation Nisga’a ou d’un autre pays.....	17
4.2.4 Utilisation des terres et des eaux.....	18
5 Effets biophysiques, sociaux et économiques potentiels du projet.....	19
5.1 Effets environnementaux, sociaux et économiques potentiels du projet	19
5.2 Effet potentiel sur les changements liés au projet pour les peuples autochtones.....	22
5.3 Effets potentiels en ce qui concerne les exigences de la Loi sur l’évaluation d’impact.....	22
6 Contexte législatif et réglementaire.....	23
6.1 Traité Nisga’a	23
6.2 Évaluation environnementale provinciale	26
6.3 Étude d’impact fédérale.....	26
6.4 Études régionales ou stratégiques d’impact sur l’environnement	26
6.5 Substitution.....	26
6.6 Conventions internationales qui s’appliquent entre la Colombie-Britannique et l’Alaska	27
6.7 Financement fédéral	27
6.8 Études, plans ou évaluations régionales.....	27
7 Mobilisation des nations autochtones	28
7.1 Mobilisation des nations autochtones.....	28

7.2	Activités de mobilisation des nations autochtones à ce jour	28
7.3	Problèmes cernés par les nations autochtones à ce jour	28
7.4	Répercussions potentielles des activités du projet sur les nations autochtones	29
7.5	Plan relatif à la mobilisation future des nations autochtones	30
8	Mobilisation du gouvernement, du public et des intervenants	30
8.1	Mobilisation des gouvernements provinciaux, fédéral et municipaux.....	30
8.2	Mobilisation du public et des intervenants	31

Liste des tableaux

Tableau 1 – Calendrier approximatif du projet	10
Tableau 2 – Solutions de rechange aux composantes du projet	11
Tableau 3 – Proximité du site avec les terres visées par un traité et les terres fédérales.....	17
Tableau 4 – Effets potentiels entre la phase du projet et les composantes environnementales	20
Tableau 5 – Chapitre 10, paragraphes 8 (e) et 8 (f) et composantes valorisées connexes	24
Tableau 6 – Sommaire des problèmes généraux soulevés à ce jour	29
Tableau 7 – Sommaire des principaux problèmes soulevés par les gouvernements provinciaux, fédéral, municipaux et régionaux.....	31

Liste des figures

Figure 1 – Emplacement du projet	5
Figure 2 – Plan conceptuel du projet.....	6
Figure 3 – Voie de transit maritime prévue.....	8

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AK	Alaska
C.-B.	Colombie-Britannique
BC CDC	British Columbia Conservation Data Centre
BC EAO	British Columbia Environmental Assessment Office
BC Hydro	British Columbia Hydro and Power Authority
BC EAA	British Columbia <i>Environmental Assessment Office</i>
Gpi ³ /j	milliards de pieds cubes par jour
Gpi ³ /an	milliards de pieds cubes par année
CO	monoxyde de carbone
CO ₂	dioxyde de carbone
éq. CO ₂	équivalent en dioxyde de carbone
zone CWH	zone biogéoclimatique côtière de la pruche de l'Ouest
EE	évaluation environnementale
MLF	module de liquéfaction flottant
GES	gaz à effet de serre
ha	hectare
EI	étude d'impact
LEI	<i>Loi sur l'évaluation d'impact (fédérale)</i>
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
DIP	Description initiale du projet
km	kilomètre
GNL	gaz naturel liquéfié
m ³	mètres cubes
MAL	membre de l'Assemblée législative
PE	protocole d'entente
Mtpa	millions de tonnes par année
MW	mégawatt
ZEN	ZEN (zéro émissions nettes) désigne un état où les GES libérés dans l'atmosphère sont équilibrés par l'élimination d'une quantité équivalente de GES de l'atmosphère
NO _x	oxydes d'azote
PM	matière particulaire
PRGT	Prince Rupert Gas Transmission
LEP	<i>Loi sur les espèces en péril (loi fédérale)</i>
SO ₂	dioxyde de soufre
DdC	Déclaration de collaboration sur la protection des eaux transfrontalières
TPA	tonnes par an
t/t	tonnes par tonne
PMT	projection de Mercator transverse
CV	composante valorisée
COV	composés organiques volatils

WCGT	Westcoast Connector Gas Transmission
BSOC	bassin sédimentaire de l'Ouest canadien

1 INTRODUCTION

La nation Nisga'a et ses partenaires de projet, Rockies LNG Limited Partnership (Rockies LNG) et Western LNG LLC (par l'entremise de ses filiales, Western LNG), (chacun étant un promoteur et l'ensemble étant désigné collectivement dans les présentes comme les promoteurs), proposent d'élaborer conjointement un projet de liquéfaction de gaz naturel et de terminal maritime Ksi Lisims LNG, y compris l'infrastructure, sur les terres de la catégorie A, comme le définit l'Accord définitif Nisga'a (le traité Nisga'a), détenues en fief simple par la nation Nisga'a sur la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique (C.-B.).

Projet de liquéfaction de gaz naturel et de terminal maritime Ksi Lisims LNG (le projet) sera situé à Wil Milit, à l'extrémité nord de Pearse Island dans la passe Portland (le site; Figure 1). Le site est éloigné, situé à environ 15 kilomètres (km) à l'ouest de la communauté Nisga'a de Gingolx à l'embouchure de la rivière Nass.

Le projet transformera le gaz naturel canadien du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (BSOC) du Nord-Est de la C.-B. et du Nord-Ouest et du Centre de l'Alberta en gaz naturel liquéfié (GNL). Le gaz naturel sera transporté au site au moyen d'un gazoduc en provenance du Nord-Est de la C.-B. Le projet sélectionnera soit le projet de TC Energy Prince Rupert Gas Transmission (PRGT), soit le projet d'Enbridge Westcoast Connector Gas Transmission (WCGT) pour offrir des services de transport de gaz naturel au projet. Les deux projets de gazoduc sont assortis de certificats valides d'évaluation environnementale de la C.-B. et de tracés approuvés du Nord-Est de la C.-B. à la côte Nord-Ouest de la C.-B.

Une fois terminé, le projet produira 12 millions de tonnes par an (Mtpa) de GNL au moyen de deux ou trois modules de liquéfaction flottants (MLF) et recevra de 1,7 à 2,0 milliards de pieds cubes par jour (Gpi³/j) de gaz naturel. Les promoteurs élaborent le projet de manière à ce qu'il soit l'un des projets d'exportation de GNL émettant le moins de carbone au monde. L'objectif du projet est d'atteindre le niveau ZEN dans les trois années suivant le démarrage des activités. Ce niveau sera atteint après la connexion du projet au réseau de distribution d'électricité de BC Hydro and Power Authority (BC Hydro). L'énergie renouvelable de BC Hydro, associée à un programme robuste de surveillance et de mesure et à d'autres éléments de conception du projet, visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), une culture d'exploitation axée sur la réduction des émissions, l'achat de compensations carbonées et le potentiel de capture et de séquestration de carbone.

Le projet fonctionnera sous une structure de gouvernance qui offre à chacun des promoteurs des données utiles sur la gestion et le fonctionnement du projet, afin que ce dernier soit conforme à l'engagement envers la nation Nisga'a en matière d'intendance des terres et de sa population. Le projet a le potentiel de répondre aux aspirations de la nation Nisga'a en matière de développement économique et de concrétiser les mesures de reprise économique dirigées par les gouvernements fédéral et provinciaux. Il apporte des avantages considérables à d'autres nations autochtones dans les environs, tout en atteignant les objectifs de développement économique durable des trois ordres de gouvernement.

2 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le présent document est un résumé en langage clair de la Description initiale du projet (DIP), comme l'exige l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) conformément à l'annexe 1, alinéa 25 du *Règlement sur les renseignements et la gestion des délais* de 2019 et au *Guide de préparation d'une description initiale de projet et d'une description détaillée de projet* en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)*.

Ce document est la traduction française de la version originale en anglais de la DIP. En cas de divergence entre la version originale et la traduction, la version originale de la DIP en anglais prévaudra.

2.1 Nom du projet, secteur et emplacement

Nom du projet	Projet de liquéfaction de gaz naturel et de terminal maritime Ksi Lisims LNG
Type/secteur	Production et exportation de GNL; terminal portuaire
Emplacement projeté	Environ 15 km à l'ouest de la communauté Nisga'a de Gingolx, à la pointe Nord de Pearse Island (voir la figure 1).

2.2 Renseignements sur le promoteur

Nom du projet	Projet de liquéfaction de gaz naturel et de terminal maritime Ksi Lisims LNG
Promoteurs	Nation Nisga'a, Rockies LNG et Western LNG
Adresse	1000, 600 – 3 rd Avenue SW Calgary (AB) T2P 0G5
Leadership en réglementation du projet (relevant du Comité directeur de Ksi Lisims LNG)	Charlotte Raggett, PDG, Rockies LNG craggett@rockieslng.com 403-828-0802 Collier Azak, PDG, gouvernement de Nisga'a Lisims colliera@nisgaa.net 250-633-3001
Principale personne-ressource pour l'étude d'impact sur l'environnement	Mike Lambert, directeur, Affaires environnementales et réglementaires mlambert@rockieslng.com 250-739-8839
URL	www.ksilisimslng.com

2.3 Raison d'être, nécessité et avantages potentiels du projet

Le projet offrira à la nation Nisga'a l'occasion d'accroître son autodétermination économique et sa prospérité. Ainsi, le projet contribuera à la réconciliation économique en reconnaissant et en respectant les souhaits de la nation Nisga'a en ce qui concerne le développement durable sur le territoire qui lui appartient en vertu du traité Nisga'a. Le projet sera une importante composante de la stratégie de développement social de la nation Nisga'a, offrant de vastes possibilités d'emploi et créant de nouvelles entreprises, tant à l'étape de la construction que de l'exploitation du projet.

D'autres nations autochtones de la région bénéficieront également d'avantages directs et indirects découlant du projet, notamment des possibilités de retombées économiques à l'étape de la construction du projet, ainsi que la construction du gazoduc par le promoteur sélectionné par le projet. À l'échelle provinciale, le projet générera des revenus considérables et des possibilités d'emplois et d'affaires directes et indirectes.

Autres grands avantages et objectifs du projet :

- Permettre l'exportation de gisements de gaz naturel riches du WCSB par les producteurs de gaz naturel de C.-B. et d'Alberta afin de répondre à la demande croissante de gaz naturel.
- Créer des revenus fiscaux et des redevances pour les gouvernements de la C.-B. et de l'Alberta et le gouvernement fédéral.
- Créer des avantages directs et indirects pour les peuples autochtones et non autochtones grâce à des possibilités d'emploi, de formation et d'investissements commerciaux.
- Aider le Canada, la Colombie-Britannique, l'Alberta et les nations autochtones à répondre aux objectifs en vue d'aborder la question du changement climatique mondial par la réduction des émissions de GES.
- Générer d'importantes recettes pour la Colombie-Britannique grâce aux paiements d'impôts et de taxes, aux retombées économiques directes et indirectes, aux impôts cumulatifs des entreprises et aux paiements versés à BC Hydro.

3 APERÇU DU PROJET

3.1 Activités et composantes

Le projet comprend :

- Jusqu'à trois MLF.
- Une infrastructure littorale, y compris les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel, les routes, l'équipement de surveillance, les locaux à bureaux, les ateliers et les entrepôts pour appuyer les MLF.
- Des installations de soutien des opérations, y compris l'alimentation en eau potable et les systèmes de gestion des déchets.
- Un terminal portuaire, y compris les mouillages, les jetés et les systèmes de débarquement des MLF.

- Des installations électriques au gaz naturel à haut rendement.
- Des logements temporaires (pendant la construction) et permanents (pendant l'exploitation) des effectifs.
- Des mesures de soutien du trafic maritime.
- Une liaison de transmission détenue et exploitée par un tiers au réseau de transmission de BC Hydro.
- Un gazoduc détenu et exploité par un tiers et relié aux producteurs de la C.-B. et de l'Alberta.

Voir la figure 2 pour un plan conceptuel des composantes terrestres et marines du projet.

L'accès au site du projet se fera probablement par hélicoptère ou hydravion en provenance de Prince Rupert ou de Terrace ou au moyen de navires appropriés en provenance de Gingolx ou de la région de Prince Rupert. Les centres d'approvisionnement régionaux du projet pourraient inclure la communauté Nisga'a de Gingolx, d'autres communautés Nisga'a, la bande d'atterrissage de Nass Camp, l'aéroport régional de Terrace, l'aéroport de Prince Rupert et le port de Prince Rupert.

Le projet recevra jusqu'à 1,7 à 2 Gpi3/jB (c.-à-d. 56,6 millions de mètres cubes [m³] par jour) de gaz naturel traité pour convenir aux gazoducs et produira jusqu'à 12 Mtpa de GNL. Le projet transformera environ 575 à 695 Gpi3/an de gaz naturel au cours du projet, qui devrait durer au moins 30 ans.

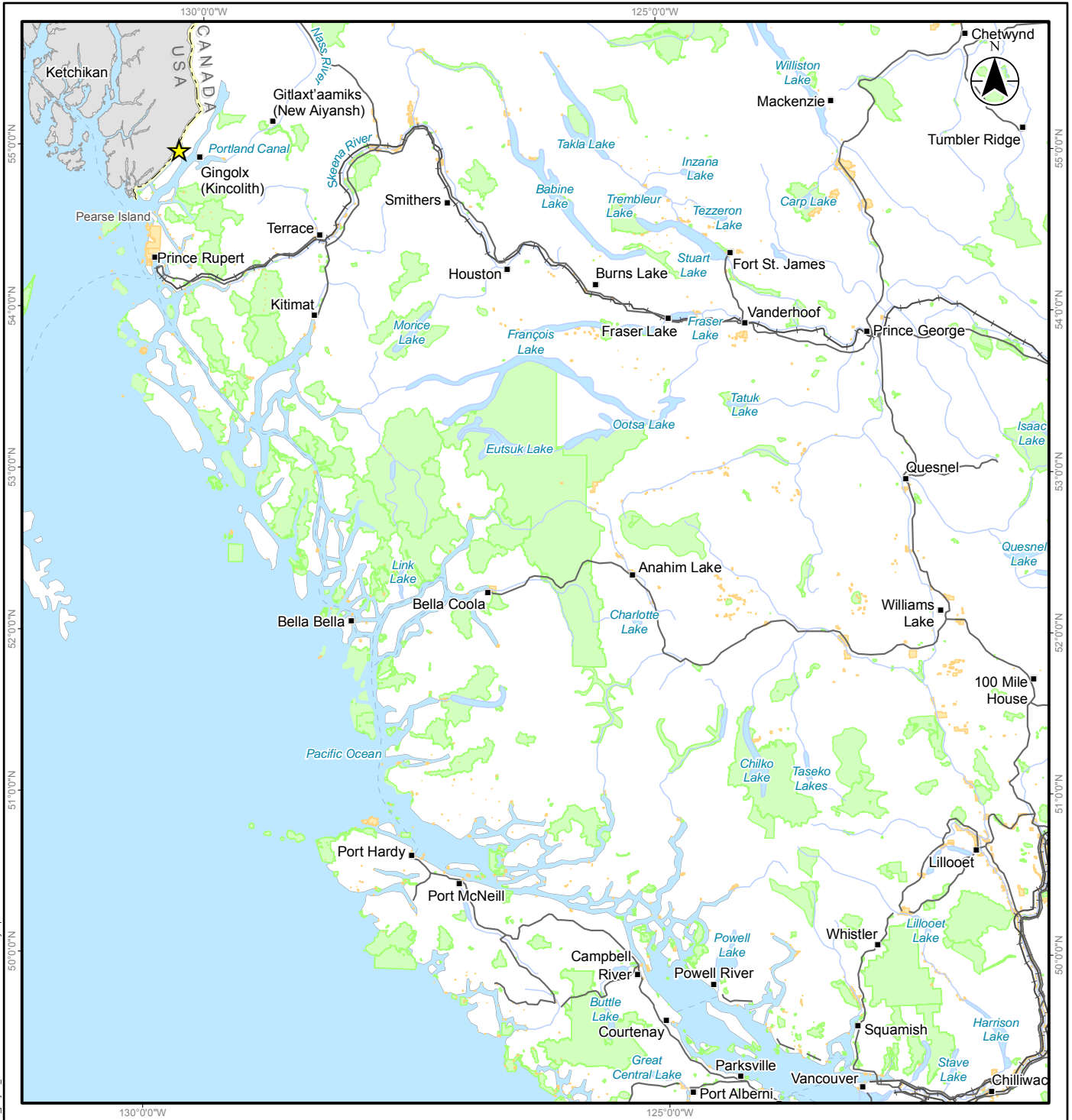
3.2 Construction

La construction devrait prendre environ trois ans et demi (c.-à-d. de 2024 à 2027), la mise en service étant prévue en 2027.

Les effectifs de construction pourraient atteindre un maximum de 200 ouvriers. La construction du projet est prévue sur une base 24 heures sur 24, sept jours par semaine, à condition que la sécurité et la météo le permettent. Toutes les activités de construction seront effectuées par des tiers travaillant à contrat dans le cadre du projet.

Les exigences en matière de soutien temporaire de la construction pourraient inclure :

- Un premier quai d'approche.
- Des aires d'entreposage et de dépôt.
- Des logements temporaires indépendants pour les ouvriers.
- Un système d'alimentation au diesel.
- Des bureaux de construction.
- Une centrale à béton.



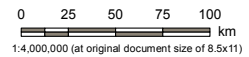
V:\CAI\185-PBAG\01\Wor\group\123221820\proj\123221820_011_FRENCH_project_location.mxd Revised: 2021-07-20 By: tquahchi



Notes
 1. Coordinate System: NAD 1983 BC Environment
 Albers
 2. Data Sources: DataBC, Government of British
 Columbia; Natural Resources Canada
 3. NTS Map Sheets: 092E, 092F, 092G, 092H, 093E,
 092M, 093A, 093I, 093J, 103G, 102H, 103B, 093F,
 093C, 093H, 092I, 092K, 092L, 092N, 092O, 092P,
 093B, 093C, 093D, 093K, 093L, 093N, 093O, 093P,
 102G, 103H, 103I, 102I, 102J, 102O, 102P, 103A,
 103J, 103P, 093M, 092I, 103O

- Lieu peuplé
- ★ Emplacement du projet
- Route des ferries
- Route nationale
- Limite international
- Chemin de fer
- Cours d'eau

- Pays**
- Canada
 - États-Unis d'Amérique
 - Réserve des Premières Nations
 - Parc provincial, Réserve écologique,
 - Zone protégée, ou Zone de
 - conservation
 - Plan d'eau

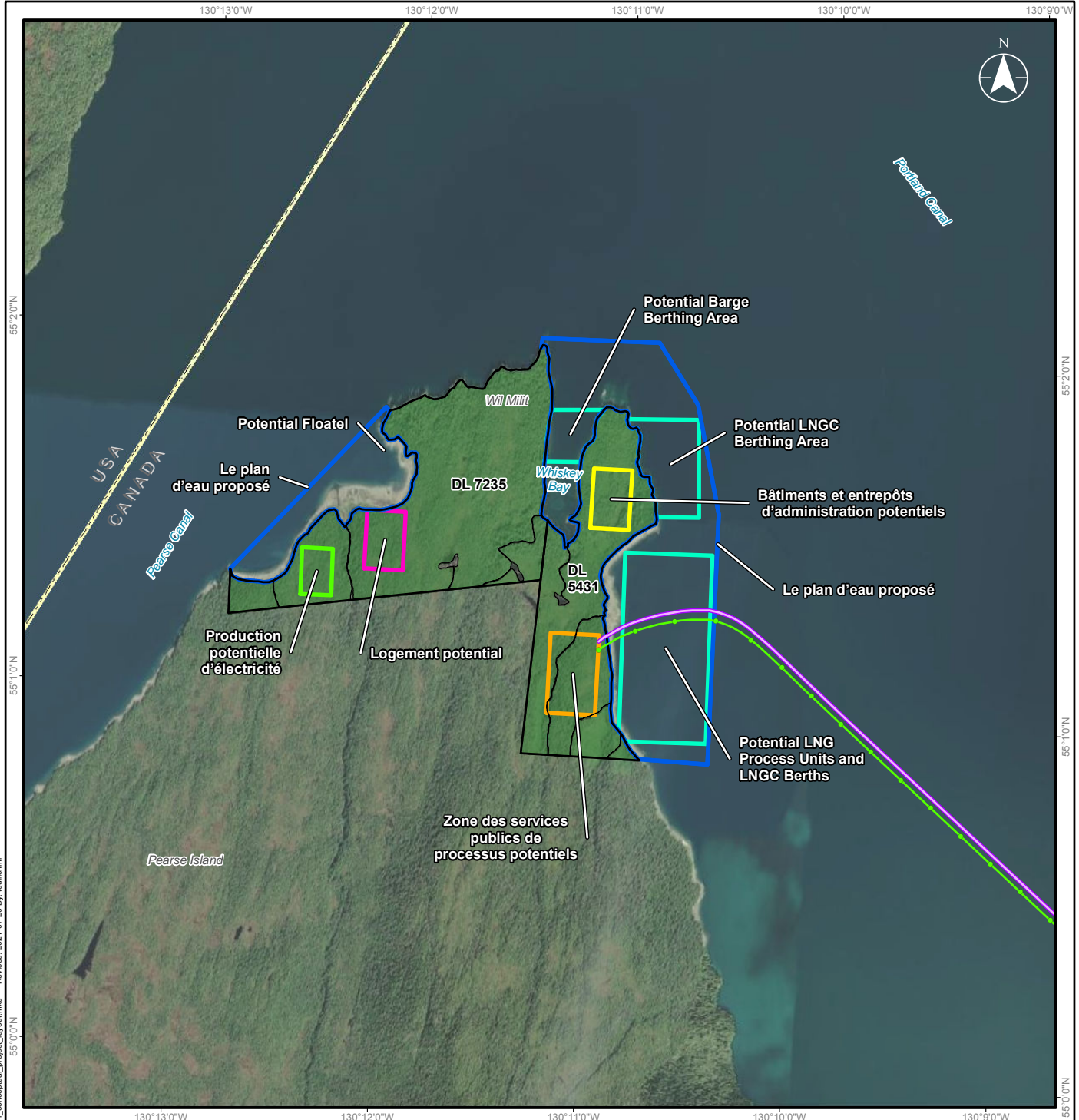


Emplacement du projet
 Pearse Island, BC
 Project Number: 123221820
 Prepared by ESTRANGWARD on 20210706
 Requested by SWEBSTER on 20210706
 Checked by CSTEINER on 20210427

Client/Project/Report
 Ksi Lisims LNG
 Projet de liquéfaction de gaz naturel et de terminal maritime
 Ksi Lisims LNG
 Sommaire de la description du projet

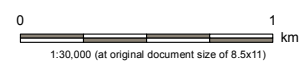
Figure No.
1
 Title
Emplacement du projet

Disclaimer: Stantec assumes no responsibility for data supplied in electronic format. The recipient accepts full responsibility for verifying the accuracy and completeness of the data. The recipient releases Stantec, its officers, employees, consultants and agents, from any and all claims arising in any way from the content or provision of the data.



Notes
 1. Coordinate System: NAD 1983 BC Environment
 2. Data Sources: DataBC, Government of British Columbia; Natural Resources Canada, Maxar, Rockies LNG
 3. NTS Sheets: 103J, 103O

- Potentiel de pipeline en haute mer
- Ligne de transport potentielle
- Logement potentiel
- Bâtiments et entrepôts d'administration potentiels
- Possibilité de caractéristiques marines
- Production potentielle d'électricité
- Zone des services publics de processus potentiels
- Le plan d'eau proposé
- Limite internationale
- Limite cadastrale (lot juridique)
- Nisga'a Nation terres de la catégorie A



Emplacement du projet
 Pearse Island, BC

Project Number: 123221820
 Prepared by ESTRANGWARD on 20210706
 Requested by SWEBSTER on 20210706
 Checked by CSTEINER on 20210512

Client/Project/Report
 Ksi Lisims LNG
 Projet de liquéfaction de gaz naturel et de terminal maritime
 Ksi Lisims LNG
 Sommaire de la description du projet

Figure No.
2

Title
Plan conceptuel du projet

Disclaimer: Stantec assumes no responsibility for data supplied in electronic format. The recipient accepts full responsibility for verifying the accuracy and completeness of the data. The recipient releases Stantec, its officers, employees, consultants and agents, from any and all claims arising in any way from the content or provision of the data.

\CA\0183-FRAGF01\Workgroup\123221820\figures\fig_123221820_033_FRENCH_conceptual_project_layout.mxd Revisé: 2021-07-20 By: tujilshini

3.3 Opérations et entretien

Le projet est conçu pour fonctionner 24 heures par jour, 365 jours par année. On estime les effectifs opérationnels permanents à environ 150 à 200 employés.

Principales activités opérationnelles :

- Prétraitement du gaz
- Production et entreposage du GNL
- Gestion des frigorigènes et condensate
- Chargement des porteurs de GNL et condensate
- Contrôle des procédés
- Prestation de systèmes de sécurité et d'intervention d'urgence
- Potential seulement, dragage d'entretien

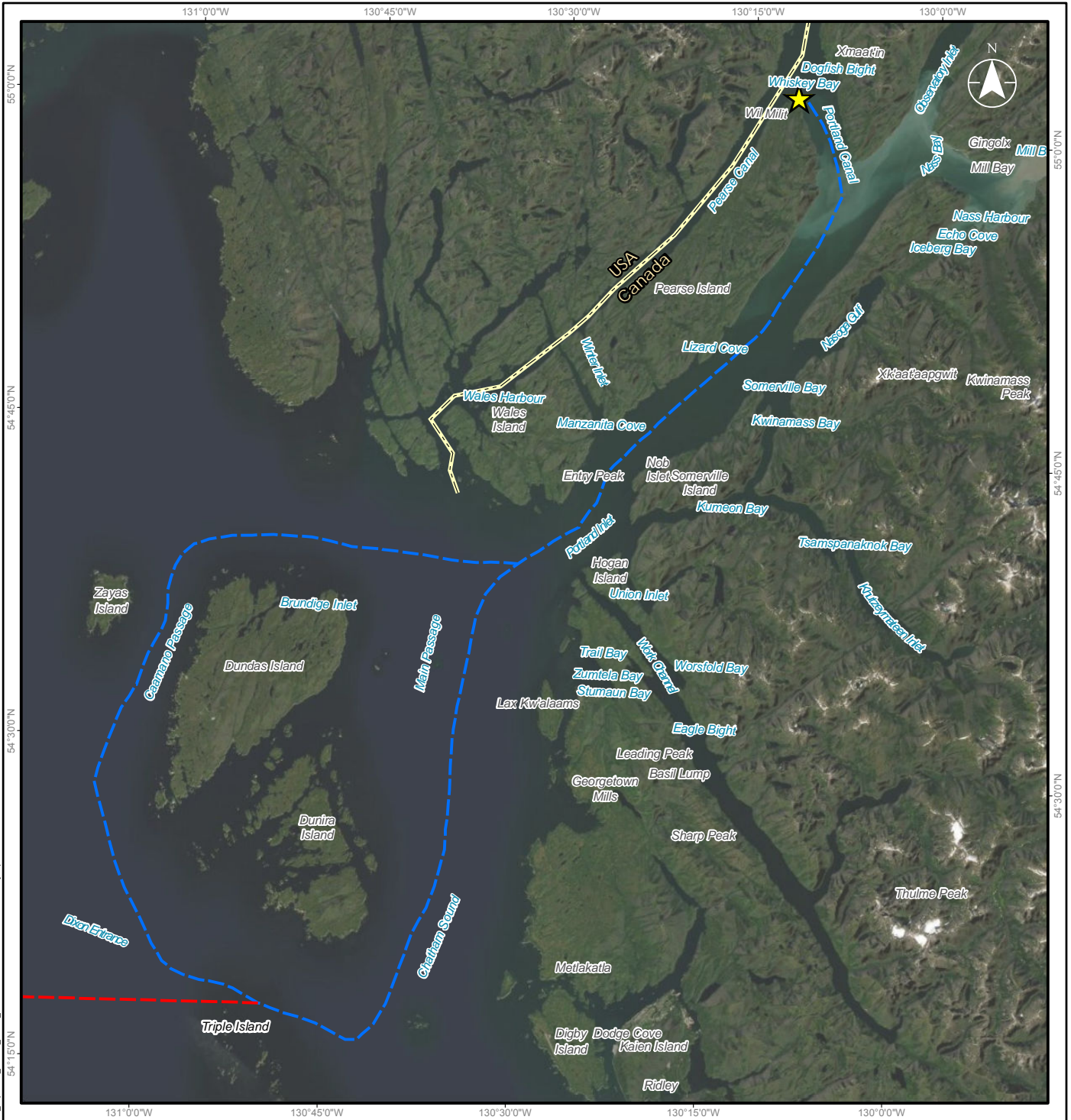
3.4 Expédition du GNL

Les porteurs de GNL seront exploités par des tiers et devraient avoir une capacité maximale de 216 000 m³. Les porteurs de GNL devraient entrer en eaux canadiennes par l'entrée Dixon au nord de Haida Gwaii et passeront prendre un pilote à un emplacement désigné près de l'île Triple. Une fois le pilote à bord, les navires se dirigeront vers le nord par le détroit de Chatham et Main Passage ou par Caamaño Passage, puis vers le nord-est en passant par Portland Inlet et par la passe Portland (Figure 3).

Le nombre d'expéditions de GNL par année est estimé aux alentours de 140 à 160, selon la taille des porteurs de GNL utilisés et la quantité totale de GNL produite par le projet. On s'attend à ce qu'au moins trois bateaux remorqueurs adéquatement équipés soient utilisés pour faciliter l'accostage sécuritaire des porteurs de GNL.

3.5 Mise hors service

Un plan de mise hors service et de fermeture devrait être élaboré en collaboration avec le gouvernement de Nisga'a Lisims (le propriétaire du territoire) et les autorités réglementaires concernées après l'exploitation du projet, qui devrait durer environ 30 ans. La mise hors service comprendrait l'élimination des MLF à des fins de remise à neuf ou de récupération, le démantèlement et le recyclage de l'équipement et l'infrastructure d'accompagnement et la remise en état du site du projet.

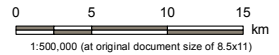


\CA\0183-FRAG\F01\Workgroup\12322\project\12322\FRENCH_expected_marine_transit_routes.mxd Revised: 2021-07-20 By: hqulechin



- Notes**
1. Coordinate System: NAD 1983 BC Environment Albers
 2. Data Sources: DataBC, Government of British Columbia; Natural Resources Canada, Maxar, Rockies LNG
 3. NTS Sheets: 103I, 103J, 103O, 103P

- Emplacement du projet
- Route de transit maritime prevue vers L'île Triple
- Route de transit maritime prevue
- Limite internationale



Emplacement du projet: Pease Island, BC
 Project Number: 123221820
 Prepared by: ESTRANGWARD on 20210706
 Requested by: SWEBSTER on 20210706
 Checked by: CSTEINER on 20210512

Client/Project/Report:
 Ksi Lisims LNG
 Project de liquéfaction de gaz naturel et de terminal maritime
 Ksi Lisims LNG
 Sommaire de la description du projet

Figure No.

3

Title

Voie de transit maritime prevue

Disclaimer: Stantec assumes no responsibility for data supplied in electronic format. The recipient accepts full responsibility for verifying the accuracy and completeness of the data. The recipient releases Stantec, its officers, employees, consultants and agents, from any and all claims arising in any way from the content or provision of the data.

3.6 Émissions, déversements et déchets

Les MLF et l'infrastructure littorale connexe produiront toute une gamme de déchets, d'émissions et d'effluents tout au long de la durée du projet. Chacun de ces déchets sera géré conformément aux exigences réglementaires et aux lignes directrices applicables de la communauté Nisga'a et des autorités provinciales et fédérales conformément à un plan de gestion qui sera élaboré pour le projet.

Les principaux facteurs à considérer pour réduire les émissions, les déversements et les déchets pour le projet comprennent l'utilisation d'énergie renouvelable, de compensations carbone et de séquestration de carbone potentielle pour atteindre l'objectif de la neutralité en carbone.

3.6.1 Construction

Pendant la construction, on prévoit que la plupart (c.-à-d. sauf le matériau qui pourrait être dragué du fond marin) des déchets de construction seront gérés, stockés et expédiés à des emplacements d'élimination approuvés. Des déchets solides et liquides sont prévus :

- des sous-produits de la biomasse, des sols et de débris (p. ex. du défrichage et de l'excavation)
- des résidus de construction (p. ex. du bois, de la ferraille, du béton, etc.)
- des matières dangereuses réglementées (p. ex. de l'huile usagée ou des solvants)
- des matériaux dragués pourraient être éliminés en mer (si un dragage s'impose)
- des déchets ménagers solides et liquides

Les principales sources d'émissions atmosphériques pendant la construction proviendront de l'équipement de construction et de la production d'électricité de groupes électrogènes diesel portatifs.

3.6.2 Activités

Pendant les activités, des déchets solides et liquides devraient être produits :

- des déchets ménagers solides et liquides (p. ex. des bureaux, des ateliers et des entrepôts)
- du bois et de la ferraille découlant des activités d'entretien
- des eaux pluviales traitées
- de l'eau de procédé traitée
- des déchets dangereux, y compris ceux éliminés pendant le traitement du gaz naturel

Pendant les opérations, des NO_x, du CO, du SO₂, des PM, des COV et des GES seront libérés dans l'atmosphère par :

- les installations au gaz pour produire de l'électricité pour le projet
- le torchage (en cas d'urgence ou pour les activités d'entretien)
- les porteurs de GNL et les navires de soutien

3.6.2.1 Gaz à effet de serre

Les émissions de GES produites par le projet dépendront de la disponibilité de l'électricité du réseau de transport de BC Hydro. Si la quantité totale d'électricité requise pour le projet est disponible, le projet devrait produire moins d'environ 600 000 tonnes par an (TPA) d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO₂) (ou 0,05 tonne par tonne [t/t] en éq. CO₂ de GNL). Si le projet devait autogénérer 100 % de son électricité, il devrait produire environ 1 870 000 TPA en éq. CO₂ (ou 0,156 t/t en éq. CO₂ de GNL). Ces deux chiffres seraient neutralisés par l'achat de compensations écologiques reconnues par le gouvernement pour atteindre la neutralité carbone. Ces estimations seront mieux développées pendant l'étude préliminaire.

3.7 Emplacement du projet, utilisation du territoire et des eaux

Le projet se déroulera sur les terres de la catégorie A, détenues en fief simple par la nation Nisga'a, comme le définit l'Accord définitif Nisga'a, sur un territoire non bâti, mais ayant déjà fait l'objet de coupe de bois sur les lots régionaux 5431 et 7235 de Pearse Island et sur le plan d'eau proposé (Figure 2). Le projet sera situé sur 164 hectares (ha) de terres au relief peu accidenté dont les coordonnées PMT sont 423886 E, 6098716 N.

Pendant la construction, de l'eau sera expédiée pour être utilisée au site. Pendant les opérations, l'eau requise pourrait être expédiée au site ou provenir d'unités de dessalement ou de puits, selon la disponibilité. On ne prévoit pas d'utiliser de l'eau de surface.

3.8 Calendrier et contraintes

Le Tableau 1 décrit le calendrier estimatif actuel du projet pour les principales phases du projet. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'activités saisonnières connues dans la région susceptibles d'entraver le calendrier du projet.

Tableau 1 – Calendrier approximatif du projet

Phase du projet	Calendrier estimatif
Évaluation environnementale	du milieu de 2021 au début de 2024
Conception technique	du début ou du milieu de 2021 à la fin de 2022
Autorisations et plans de gestion environnementale	de la fin de 2022 au début de 2024
Activités de construction	du début ou du milieu de 2024 à la fin de 2027
Opérations et entretien	de 2027 à 2057 (environ)
Mise hors service, fermeture et remise en état	après 2057

3.9 Autres façons de réaliser le projet

Pendant la conception du projet, le promoteur évaluera d'autres façons de réaliser le projet, qui sont réalisables sur les plans technique et économique, y compris des solutions de rechange qui éviteront ou atténueront les effets négatifs du projet. Ces solutions de rechange sont présentées dans le Tableau 2. L'évaluation de ces solutions de rechange sera éclairée par la mobilisation des collectivités autochtones locales et des autorités de réglementation.

Tableau 2 – Solutions de rechange aux composantes du projet

Composante du projet	Solutions de rechange envisagées
Choix de site	Plusieurs sites ont été évalués pour ce projet en fonction des renseignements sur le site privilégié compilés par la nation Nisga'a. Les sites ont été choisis en fonction de plusieurs facteurs de risque, notamment la constructibilité, les opérations, l'impact environnemental et la propriété des terres. Deux autres propriétés, Sgawban et Xmaat'in, détenues et contrôlées par la nation Nisga'a, ont été jugées moins intéressantes en raison de leurs caractéristiques physiques. L'empreinte finale sur le littoral et la mer sera éclairée par la conception technique disponible, l'information de base sur l'environnement et la mobilisation des nations autochtones, y compris la nation Nisga'a.
Conception du terminal portuaire	La conception finale tiendra compte de la nécessité d'assurer un passage adéquat pour les navires, tout en préservant les habitats marins fragiles importants.
Alimentation en électricité	Le projet collabore avec BC Hydro pour trouver des solutions d'énergie renouvelable. Il est prévu que la conception finale, la construction et l'exploitation pour la liaison de transmission d'un poste de BC Hydro vers le site seront réalisées par un tiers. Le projet inclura la production d'électricité sur place au moyen d'installations énergétiques au gaz.
Gazoduc de tiers	Le projet nécessite un gazoduc pour transporter du gaz naturel du nord-est de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Le projet est en train d'examiner deux possibilités de gazoducs qui seraient conçus, construits et exploités par un tiers : PRGT, proposé par TC Energy, et WCGT, proposé par Enbridge. Le choix définitif sera arrêté après la continuation de la conception du projet.

3.10 Solutions de rechange au projet

Une installation de GNL à un emplacement différent et ayant une structure de partenariat différente avec les promoteurs, ou une possibilité économique différente dirigée par la nation Nisga'a sur ses terres des traités, pourraient contribuer à un des trois principaux objectifs du projet. Toutefois, on n'a trouvé aucune solution de rechange au projet qui serait à la fois techniquement et économiquement réalisable et qui contribuerait à la réalisation de chacun des trois principaux objectifs du projet.

4 CADRE ENVIRONNEMENTAL

La section qui suit présente un aperçu du cadre environnemental biologique et humain aux environs du projet. Une image du site du projet proposé est présentée à la Photo 1.



Photo 1 – Site du projet Wil Milit à l’extrémité nord de Pearse Island, vue vers le sud

4.1 Cadre physique

4.1.1 Environnement atmosphérique, climatique et physique

4.1.1.1 Environnement climatique et physique

Le site et les routes maritimes du projet se trouvent dans la zone atmosphérique côtière. Le climat du site est humide et caractérisé par une longue saison de végétation, de fortes pluies et des étés doux, frais et nuageux. De forts vents de terre soufflent souvent sur les passages en hiver.

Les eaux marines à proximité du site font partie de l’écorégion Inner Pacific Shelf et de l’écosection North Coast Fjords. Les niveaux d’eau dans toute la région sont fortement liés à la marée. Les courants marins dans Portland Inlet et dans les passes Portland et Pearse sont très variables en raison d’une combinaison du forçage des vents et des marées. Le forçage des vents est particulièrement important à l’automne et en hiver, sous l’effet combiné des tempêtes fréquentes du Pacifique et des poussées d’air arctique.

La majeure partie (98 %) des 908 km de littoral marin dans la région du Nass n’est pas développée, environ 3 km (~0,3 %) du littoral étant réputé altéré par l’activité humaine.

4.1.1.2 *Qualité de l'air*

Compte tenu de l'éloignement du site du projet et de sa distance des opérations industrielles, la qualité de l'air actuelle devrait être à l'état naturel, non altérée par l'activité humaine.

4.1.1.3 *Environnement acoustique*

L'environnement acoustique existant est caractérisé par l'environnement naturel, y compris le vent, les vagues et la faune marine et terrestre. Compte tenu de l'éloignement du site, les sons anthropiques sont limités au trafic maritime et aérien. La collectivité la plus proche est Gingolx, à environ 15 km à l'est du site.

4.1.2 Communautés et espèces marines

La région environnante du site du projet héberge une communauté marine diversifiée dans divers types d'écosystèmes marins. La répartition et l'abondance de mammifères marins et d'oiseaux fluctuent en réponse aux variations de la disponibilité alimentaire, la migration de l'eulakane et du saumon attirant de grands nombres d'oiseaux marins, de phoques et d'otaries. Les habitats intertidaux au site comprennent des littoraux rocheux et des plages de sable ou de gravier, végétalisés de différentes formes de plantes marines et d'algues.

Il n'y a pas de concentrations importantes de cétacés dans les eaux marines à proximité du site du projet. Les eaux marines dans le plan d'eau du projet et les eaux marines des couloirs de navigation servent d'habitat à de nombreuses espèces de poisson et à des organismes marins. Il convient de souligner les espèces importantes pour les pêcheurs autochtones, commerciaux et récréatifs, comme le saumon, l'eulakane, le crabe de Dungeness, le flétan du Pacifique, de nombreuses espèces de sébastes et d'autres poissons à nageoires, invertébrés et plantes aquatiques. Le stock d'eulakane du Nass et du Skeena a été classé dans la catégorie des espèces préoccupantes par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, ainsi que par le BC Conservation Data Centre (BC CDC) dans la liste bleue de la C.-B. (espèces préoccupantes).

4.1.3 Communautés et espèces d'eau douce

Le saumon du Pacifique se retrouve dans un grand nombre des rivières et ruisseaux à proximité du site. Dogfish Creek à l'est de la passe Portland en face du site est un cours d'eau riche en saumon.

La plus grande rivière salmonicole de la région est la rivière Nass, lieu d'abondantes remontées de saumon sockeye, chinook, coho, rose et kéta, ainsi que de truite arc-en-ciel et de Dolly Varden anadromes et de truite fardée. Parmi les autres espèces, mentionnons la truite arc-en-ciel, le ménomini des montagnes, la lamproie du Pacifique, la sauvagesse du nord, le mené deux-barres, le mené rose, l'éperlan d'hiver, le meunier et le chabot. La truite fardée est incluse dans la liste bleue du BC CDC (espèces préoccupantes).

4.1.4 Communautés et espèces terrestres

Le site du projet se trouve dans l'écozone Northern Coast Fjords, la chaîne Côtière sauvage de l'écozone des basses-terres d'Hécate et la zone biogéoclimatique côtière de la pruche de l'Ouest (zone CWH).

La végétation de la zone CWH est dominée par des forêts anciennes et des forêts secondaires de pruche de l'Ouest, comportant parfois des cèdres rouges de l'Ouest et des sapins gracieux codominants. L'épinette de Sitka se retrouve souvent en sol alluvial au bas des pentes et le long des vallées fluviales. La plupart des groupements végétaux de succession dans la zone CWH sont le produit d'activités humaines, parce que les incendies et autres grandes perturbations naturelles ayant renouvelé les peuplements sont sporadiques et peu fréquents. Les zones exploitées développent un couvert épais de pruche de l'Ouest ou d'aulne rouge et d'autres arbres et arbustes à feuilles caduques.

Les habitats intertidaux et les cours d'eau abritant des saumons dans les environs du site du projet offrent un important habitat d'alimentation pour de nombreuses espèces de faune, y compris le grizzli, l'ours noir, le loup gris, la loutre de rivière, le vison, l'aigle à tête blanche et les mouettes. Les forêts anciennes offrent un important habitat pour les oiseaux migrateurs et non migrateurs.

Plusieurs espèces en situation de conservation ont le potentiel de se trouver sur le site ou aux alentours, y compris le grizzli, le guillemot marbré et l'autour des palombes.

4.2 Cadre humain et social

4.2.1 Proximité du projet aux collectivités

Le site du projet se situe dans les limites du district régional de Kitimat-Stikine. Il n'y a pas d'écoles, de parcs provinciaux ou régionaux, d'hôpitaux, de maisons, d'alimentation en eau, de routes ou de chemins de fer dans un rayon d'environ 15 km du site du projet.

Les collectivités les plus proches du site sont les suivantes :

- Le village Nisga'a de Gingolx, en Colombie-Britannique (voir la photo 2) se trouve à environ 15 km à l'est.
- Le village Nisga'a de Laxgalts'ap est à environ 38 km à l'est.
- Lax Kw'alaams, en Colombie-Britannique, se situe à environ 58 km au sud-sud-ouest.
- Metlakatla, en Colombie-Britannique, et la ville de Prince Rupert, en Colombie-Britannique se trouvent toutes deux à environ 80 km au sud.
- Metlakatla, en Alaska (AK) se trouve à environ 90 km à l'ouest.
- Port Edward, en Colombie-Britannique, se situe à environ 92 km au sud.
- La ville de Ketchikan (AK) est à environ 100 km à l'ouest-nord-ouest.
- Le district de Stewart, en Colombie-Britannique, et la ville de Hyder AK, se situe à environ 103 km au nord.
- La ville de Terrace est à environ 120 km au sud-est.

Quatre villages Nisga'a (Gingolx, Gitwinksihlkw, Laxgalts'ap et Gitlaxt'aamiks) pourraient être touchés par le projet. Gingolx est relié au réseau routier provincial par l'autoroute Nisga'a (113) menant à Terrace (C.-B.). Ces villages pourraient devenir des centres d'approvisionnement et de services pour le projet. Le projet pourrait utiliser un service de traversier de Gingolx pour le transport maritime de passagers, de fournitures et de matériaux.



Photo 2 – Gingolx (C.-B.)

4.2.1.1 *Cadre de groupes autochtones*

Le site du projet se situe sur des terres détenues et contrôlées par la nation Nisga'a et dans la région du Nass, où la nation Nisga'a a des droits et des intérêts visés par des traités et protégés par la constitution, comme le stipule le traité Nisga'a. Les territoires traditionnels pour les groupes autochtones suivants recoupent des composantes du projet ou s'en approchent (indiquées par ordre de proximité de la réserve principale de chaque collectivité au site) :

- Bande Lax Kw'alaams – située à Lax Kw'alaams (auparavant Port Simpson), près de l'extrémité nord de la péninsule Tsimpsean, à environ 30 km au nord-ouest de Prince Rupert. La bande Lax Kw'alaams comporte environ 3 836 membres, dont 17 % vivent sur les terres de réserve. La bande Lax Kw'alaams a 81 réserves sur tout son territoire traditionnel, qui représente une superficie d'environ 16 497 ha. Le territoire traditionnel de la bande Lax Kw'alaams comprend la baie Nass et la rivière Nass à l'ouest, ainsi que les îles Wales et Pearse, les groupes d'îles Dundas et Stephens et les terres et les eaux à l'embouchure du fleuve Skeena.
- Première Nation Metlakatla – basée à Metlakatla, dans la moitié sud de la réserve Tsimpsean 2 près de Prince Rupert. La Première Nation Metlakatla se compose d'environ 944 membres, dont 9 % vivent sur les terres de réserve à Metlakatla. La Première Nation Metlakatla se compose de 21 réserves, qui représentent une superficie d'environ 7 742 ha. Le territoire traditionnel de la Première Nation Metlakatla s'étend des îles côtières du détroit d'Hecate de l'est au lac Lakelse près de Terrace, la passe de Portland et Observatory Inlet marquant l'extrémité nord du territoire.

- La Première Nation Kitsumkalum se situe à 5 km à l'ouest de Terrace et a une population de environ 800 membres. Environ 30 % des membres de la Première Nation Kitsumkalum habitent sur des terres de réserve, surtout dans la principale collectivité de la réserve 1 de Kitsumkalum. La Première Nation Kitsumkalum se compose de quatre réserves, qui représentent au total 597 ha, y compris une réserve à Port Essington cogérée avec la Première Nation Kitselas. Le territoire traditionnel de Kitsumkalum englobe les zones autour de la rivière Kalum et des bassins versants du lac Lakelse, vers l'ouest le long de la rivière Skeena, jusqu'à la pointe de la rivière Ecstall, jusqu'à la côte et aux eaux marines, y compris vers le sud, Grenville Channel, l'ouest après l'île Arthur et le nord jusqu'à Portland Channel.
- La Première Nation Kitselas a une population de 705 membres, dont environ 43 % habitent dans deux réserves : la réserve 1 de Kitselas et la réserve 6 de Kulsapai. Ces réserves bordent le fleuve Skeena; la réserve 1 est juste à l'extérieur de Terrace, et la réserve 6 est dans le canyon Kitselas à l'est de Terrace. La Première Nation Kitselas a 10 réserves sur une superficie de 1069 ha; une réserve (Port Essington) est gérée conjointement avec la Première Nation Kitsumkalum. La Zone de récolte marine de la Première Nation Kitselas englobe les eaux côtières de la pointe sud de l'île Banks jusqu'à la pointe nord de l'île Pearse.
- La nation Gitxaala se trouve dans le village de Kitkatla sur l'île Dolphin dans le chenal Kitkatla, à environ 120 km à l'ouest de Kitimat et 55 km au sud de Prince Rupert. La nation Gitxaala se compose d'environ 2 008 membres, dont 25 % vivent sur des réserves. La Nation Gitxaala se compose de 21 réserves, qui représentent une superficie d'environ 1 885 ha. Le territoire traditionnel de la nation Gitxaala mesure une superficie d'un peu plus de 3 000 ha.
- La nation Haida se compose de deux bandes : le Conseil du village d'Old Masset ou village Haida, qui se trouve à 5 km au nord-ouest de Masset, et la mission de Skidegate, située au coin sud-est de l'île Graham à Haida Gwaii. Haida Gwaii se compose de deux îles principales, l'île Graham, plus au nord, et l'île Moresby au sud, ainsi qu'environ 150 petites îles; Haida Gwaii se trouve à environ 85 km à l'ouest de Prince Rupert. Le Conseil du village d'Old Masset a 27 réserves, recouvrant une superficie de 970 ha, et la mission de Skidegate a 11 réserves recouvrant une superficie de 842 ha. La nation Haida se compose d'environ 4 848 membres, dont 28 % vivent dans deux réserves : la réserve 1 de Masset et la réserve 1 de Skidegate.
- Région 6 (nation métisse de Prince Rupert et de son district de C.-B.) : les membres peuvent accéder aux zones marines aux environs du projet pour des activités de pêche récréative, commerciale et autochtone.

4.2.2 Planification de l'utilisation des terres et des eaux

Le site du projet se trouve dans les limites du district régional de Kitimat-Stikine, mais il n'est pas assujéti à un plan communautaire officiel ou à un règlement de zonage, souvent administrés par un district régional ou une municipalité.

La nation Nisga'a a élaboré un plan d'occupation du sol qui établit les facteurs importants à considérer pendant la planification du projet, y compris le principe d'utilisation durable des ressources dans l'intérêt de toute la population Nisga'a. Un certain nombre de plans d'utilisation des eaux ont également été élaborés pour les zones qui seront recoupées par la route maritime menant au projet. En voici quelques-uns :

- Plan provisoire de gestion des ressources terrestres et marines des Allied Tsimshian Tribes of Lax Kw'alaams
- Plan préliminaire d'utilisation des ressources marines de Metlakatla
- Plan d'utilisation des ressources marines de Kitsumkalum
- Plan d'utilisation des ressources marines de Gitxaala

4.2.3 Terres fédérales, provinciales, de la nation Nisga'a ou d'un autre pays

Le projet se situe sur les terres visées par les traités de la nation Nisga'a. La zone de perturbation du projet ne recoupe pas de terres fédérales ou de terres à l'extérieur de la Colombie-Britannique ou du Canada. La proximité des terres fédérales, y compris les terres de réserve des Premières Nations, du site (jusqu'à 55 km) est indiquée au Tableau 3.

Tableau 3 – Proximité du site avec les terres visées par un traité et les terres fédérales

Terres fédérales et régions visées par une terre des traités	Proximité du site (km)
Zone du Traité	
Nisga'a Nation Reserve Faunique du Nass	n/a within area
Terres des Traités	
Nisga'a Lands	11
Terres Visées par un Traité	
Nisga'a Category A (12)	0–52
Nisga'a Category B (6)	17–48
Terre de Réserve des Premières Nations	
Maklaksadagmaks 42, Knames 45, Knames 46, Red bluff 88	20–30
Maklaksadagmaks 41, Ksadagmks 43, Ksadsks 44, Me-yan-law 47, Spokwan 48, Spakels 17, Birnie Island 18	31–40
Finlayson Island 19, Union Bay 31, Carm Creek 38, Kateen River 39, Ksabasn 50, Ktamgaodzen 51, Knamadeek 52, Lax Kw'alaams 1, Tymgowzan 12	41–55
Pêches et Océan Canada	
Écloseries Kincolith CEDP	~15

4.2.4 Utilisation des terres et des eaux

Les conditions socio-économiques de la zone du projet peuvent être décrites comme généralement naturelles, à faible densité de population et ayant des antécédents de pêche commerciale, de tourisme et d'exploitation forestière. L'exploitation des forêts côtières dans la zone générale a diminué au cours des dernières années. La valeur économique, culturelle et sociale près du site et des eaux marines de la région découle de l'exploitation des ressources aquatiques.

Les eaux marines de la région servent de voies de navigation maritime pour les usagers commerciaux, industriels, autochtones et récréatifs. Gingolx est relié à Terrace (C.-B.) par l'autoroute 113 de la Colombie-Britannique.

Les opérations du projet entraîneront le déplacement de porteurs de GNL, de remorqueurs et d'autres navires dans la région.

4.2.4.1 Utilisations passées et actuelles des terres

Le site du projet est une ancienne réserve (réserve n° 43) et peut être considéré comme inexploité, mais a fait l'objet de coupe de bois dans des zones à proximité du littoral il y a plusieurs décennies, et il n'a pas d'antécédents d'autres développements, sauf l'occupation et l'utilisation passées par des peuples autochtones.

4.2.4.2 Utilisation passée et actuelle d'eau de surface ou souterraine

Il n'y a pas d'utilisation passée ou actuelle d'eau de surface ou souterraine au site.

4.2.4.3 Utilisations passées et actuelles des eaux marines

Les limites proposées du plan d'eau au site du projet et à proximité sont indiquées à Figure 2.

4.2.4.4 Tourisme et loisirs

Le secteur du tourisme commercial maritime et les usagers récréatifs non commerciaux utilisent les zones de la passe de Portland et de Portland Inlet – en général en été. Ces activités touristiques et récréatives jouissent généralement d'un accès libre et sans entraves aux passes de Portland et de Pearse.

4.2.4.5 Pêche en mer

La pêche en mer dans la zone vise habituellement toutes les espèces de saumon, le hareng, l'eulakane, le flétan, les crevettes, les bivalves et le crabe de Dungeness. Des plantes marines (algues) sont également récoltées.

La pêche commerciale par la nation Nisga'a, les nations autochtones Tsimshian et des groupes non autochtones est un pilier de l'économie régionale locale.

5 EFFETS BIOPHYSIQUES, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES POTENTIELS DU PROJET

5.1 Effets environnementaux, sociaux et économiques potentiels du projet

Les activités de construction, d'exploitation et de mise hors service du projet pourraient entraîner des effets sur les droits du traité Nisga'a, ainsi que des effets biophysiques (écologiques) et humains (sociaux et économiques). Un sommaire des effets potentiels est présenté au Tableau 4.

Tableau 4 – Effets potentiels entre la phase du projet et les composantes environnementales

Composante biophysique ou humaine	Phase du projet	Trajectoire des effets	Effet potentiel
Environnement atmosphérique	Construction Exploitation Mise hors service	Construction et mise hors service : Activités de défrichage, production d'électricité, équipement de construction, circulation de véhicules Activités : Liquéfaction des MLF, installations au gaz, torches, incinérateurs acide-gaz, porteurs de GNL et navires de soutien	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des concentrations ambiantes des principaux polluants atmosphériques, y compris le SO₂, les NO_x, le CO et les matières particulaires • Augmentation de l'émission de GES, y compris le CO₂, le CH₄ et le N₂O exprimés sous forme d'éq. CO₂. • Augmentation des niveaux de bruit entraînant des nuisances; déplacement et perturbation sensorielle pour la faune. • Potentiel d'émissions atmosphériques se dispersant en Alaska.
Poisson d'eau douce et son habitat	Construction	Activités de défrichage et construction de composantes terrestres, de routes et de zones d'utilisation temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration, perturbation ou destruction de l'habitat du poisson dans la zone de perturbation du littoral et de la mer du projet en raison de la construction et de l'exploitation de l'installation proposée. • Potentiel de mortalité ou de blessure du poisson et/ou des œufs de poisson découlant des activités de construction du projet et des déplacements de gros navires à destination et en provenance du terminal portuaire. • Perturbation sensorielle ou atteinte auditive découlant du bruit de la construction sous-marine généré pendant la construction de l'infrastructure du terminal portuaire. • Changements apportés à la nourriture de poisson et au contenu nutritif. • Mortalité ou blessure en conséquence des effets physiques attribuables aux activités de construction (p. ex., par les machines ou le recouvrement par des sédiments).
Poisson d'eau de mer et son habitat	Construction Exploitation Mise hors service	Construction du quai d'approche, logements temporaires pour les ouvriers et terminal portuaire et installation de MLF Activités : Installation de MLF et quais pour porteurs de GNL, amarrage de porteurs de GNL, activités de navigation maritime, gestion des déchets Mise hors service : Démantèlement de l'infrastructure, remédiation et remise en état	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration, perturbation ou destruction de l'habitat du poisson dans la zone de perturbation du littoral et de la mer du projet en raison de la construction et de l'exploitation de l'installation proposée. • Potentiel de mortalité ou de blessure du poisson et/ou des œufs de poisson découlant des activités de construction du projet et des déplacements de gros navires à destination et en provenance du terminal portuaire. • Perturbation sensorielle ou atteinte auditive découlant du bruit de la construction sous-marine généré pendant la construction de l'infrastructure du terminal portuaire. • Ombrage ou défrichage de la végétation intertidale ou infratidale nécessaires en conséquence de la construction de l'infrastructure du terminal portuaire. • Changements de comportement du poisson d'eau de mer • Mortalité ou blessure en conséquence des effets physiques attribuables aux activités de construction (p. ex., par les machines ou le recouvrement par des sédiments)
Oiseaux migrateurs	Construction Exploitation Mise hors service	Construction : Activités de défrichage et construction de composantes terrestres, de routes et de zones d'utilisation temporaire Activités : Installation de MLF et quais pour porteurs de GNL, amarrage de porteurs de GNL, activités de navigation maritime Mise hors service : Démantèlement de l'infrastructure, remédiation et remise en état	<ul style="list-style-type: none"> • Changements des habitudes de déplacement des oiseaux migrateurs en raison d'une augmentation du trafic maritime de gros navires • Perte ou détérioration de l'habitat sur le littoral en raison de la construction et de l'exploitation de l'installation • Risque accru de mortalité en raison de la construction et de l'exploitation de l'installation • Perte directe d'habitat et d'habitat potentiel en raison de l'empreinte du projet • Perte indirecte d'habitat et d'habitat potentiel en raison de perturbations sensorielles • Réponse comportementale en raison de perturbations sensorielles • Mortalité (directe et indirecte)

Composante biophysique ou humaine	Phase du projet	Trajectoire des effets	Effet potentiel
Mammifères marins	Construction Exploitation Mise hors service	Construction du quai d'approche, logements temporaires pour les ouvriers et terminal portuaire et installation de MLF Activités : Installation de MLF et quais pour porteurs de GNL, amarrage de porteurs de GNL, activités de navigation maritime, gestion des déchets Mise hors service : Démantèlement de l'infrastructure, remédiation et remise en état	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de mortalité ou de blessure de mammifères marins découlant des activités de construction du projet et des déplacements de gros navires à destination et en provenance du terminal portuaire. • Ombrage ou défrichage de la végétation intertidale ou infratidale nécessaires en conséquence de la construction de l'infrastructure du terminal portuaire. • Perte directe et indirecte d'habitat et d'habitat potentiel • Réponse comportementale en raison de perturbations sensorielles • Mortalité ou blessure en conséquence des effets physiques attribuables aux activités de construction (p. ex., par les machines)
Communautés végétales	Construction	Activités de défrichage et construction de composantes terrestres, de routes et de zones d'utilisation temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'abondance d'espèces de plantes d'intérêt • Modification de l'abondance de communautés écologiques d'intérêt
Faune et son habitat (y compris les oiseaux marins)	Construction Exploitation Mise hors service	Construction : Activités de défrichage et construction de composantes terrestres, de routes et de zones d'utilisation temporaire Activités : Activités : Installation de MLF et quais pour porteurs de GNL activités de navigation maritime, gestion des déchets Mise hors service : Démantèlement de l'infrastructure, remédiation et remise en état	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la disponibilité et/ou de la convenance de l'habitat de la faune, augmentation du risque de mortalité et modification des habitudes de déplacement
Emploi et économie	Construction Exploitation Mise hors service	Dépenses du projet et emploi pendant toutes les phases du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la main-d'œuvre régionale • Modification des entreprises régionales • Modification de l'économie provinciale
Utilisation du territoire	Construction Exploitation	Construction et exploitation des installations terrestres et de l'infrastructure connexe Présence des effectifs et de l'équipement mobile	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des biens privés et de l'utilisation du territoire permanente • Modification de l'utilisation du territoire non permanente
Utilisation maritime	Construction Exploitation	Construction et exploitation du terminal portuaire et du quai Trafic maritime Utilisation des ressources par les effectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la navigation maritime • Modification des pêches maritimes et des autres utilisations
Milieu sociocommunautaire	Construction Exploitation	Demandes changeantes en matière de logement, d'infrastructure et de services communautaires Présence d'ouvriers temporaires (pourrait perturber la vie communautaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'infrastructure et des services communautaires • Modification de la disponibilité des logements • Modification de l'infrastructure de transport • Modification de la santé et du bien-être communautaires
Patrimoine	Construction	Activités de perturbation du territoire comme le défrichage et la construction de composantes terrestres, de routes et de zones d'utilisation temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'information sur le contenu ou le contexte du site ou détérioration de cette information
Santé humaine	Construction Exploitation Mise hors service	Rejet de contaminants préoccupants dans l'environnement, où ils peuvent être inhalés ou ingérés dans la nourriture et l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications en matière de santé humaine

Des pratiques exemplaires et des mesures d'atténuation pour éviter et réduire les effets potentiels du projet seront intégrées et prises en compte dans la conception du projet et révisées au besoin à mesure que le projet avance tout au long du processus d'évaluation environnementale. Des mesures d'atténuation seront mises au point conformément à la réglementation provinciale et fédérale pertinente et aux permis exigés, aux pratiques exemplaires en matière de gestion et aux mesures particulières cernées au moyen du processus d'évaluation de l'impact environnemental.

Le projet pourrait contribuer de façon cumulative aux effets sur l'environnement associés aux projets et aux activités passés, présents et futurs raisonnablement prévisibles dans la région. Lorsqu'un risque d'effets cumulatifs est cerné, des mesures d'atténuation et des plans de gestion supplémentaires seront établis pour les gérer. Aucune étude régionale telle que définie par la LEI n'a été réalisée dans la zone du projet.

Compte tenu de la proximité du projet avec la frontière des États-Unis entre la Colombie-Britannique et AK, il est possible que certains effets, comme les émissions atmosphériques, entraînent un effet transfrontalier. Le potentiel de cet effet sera évalué une fois que les conditions météorologiques seront mieux comprises. D'autres effets transfrontières potentiels comprennent le bruit sous et au-dessus de l'eau.

Les effets sur les terres provinciales autres que la Colombie-Britannique ne sont pas prévus étant donné que la frontière provinciale la plus proche est la frontière entre la Colombie-Britannique et le Yukon, à environ 525 km au nord du site.

5.2 Effet potentiel sur les changements liés au projet pour les peuples autochtones

Conformément à l'annexe 1, article 3 (21)(22) de la LEI, le projet pourrait entraîner des impacts potentiels sur les peuples autochtones, notamment les suivants :

- Les droits du traité Nisga'a
- Les droits et les intérêts des nations autochtones locales
- La modification des conditions sanitaires et socio-économiques
- Le patrimoine physique et culturel
- L'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles
- La structure, le site ou toute chose revêtant une importance historique, archéologique ou architecturale

5.3 Effets potentiels en ce qui concerne les exigences de la Loi sur l'évaluation d'impact

L'article 19 du Règlement sur les renseignements et la gestion des délais exige l'évaluation des effets potentiels des activités du projet comme suit :

Le poisson et son habitat comme le définit le paragraphe 2(1) de la *Loi sur les pêches* – le projet pourrait avoir un impact sur le poisson et son habitat comme le définit la *Loi sur les pêches* en conséquence de :

- la détérioration, la perturbation et la destruction de l'habitat du poisson

- la mortalité ou la blessure potentielles du poisson (y compris les mammifères marins) et/ou des œufs de poisson
- la perturbation sensorielle ou l'atteinte auditive

Les espèces aquatiques telles que définies au paragraphe 2(1) de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) – le projet pourrait avoir un impact sur des espèces aquatiques telles que définies par la LEP en conséquence de ce qui suit :

- Perturbation sensorielle ou atteinte auditive entraînant des changements comportementaux
- Ombrage ou défrichage de la végétation intertidale ou infratidale
- Mortalité ou blessure

Les oiseaux migrateurs tels que définis au paragraphe 2(1) de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* – le projet pourrait avoir un impact sur les oiseaux migrateurs :

- Changements des habitudes de déplacement des oiseaux migrateurs
- Perte ou détérioration de l'habitat sur le littoral
- Risque accru de mortalité

6 CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

6.1 Traité Nisga'a

Comme le stipule le traité Nisga'a, la nation Nisga'a détient et contrôle des parcelles de territoire dans la région du Nass, y compris : les terres Nisga'a et les terres Nisga'a en fief simple (les deux catégories étant définies dans le traité Nisga'a). Le site se situe sur les terres en fief simple de catégorie A. Les terres de catégorie A comprennent le littoral marin et/ou les côtes d'estuaire. La nation Nisga'a détient les ressources de surface et du sous-sol des terres de catégorie A.

Le chapitre 10 du traité Nisga'a stipule explicitement ce qui suit aux points 8 (e) et 8 (f) :

8 (e) évaluer si le projet peut être raisonnablement susceptible d'avoir des effets environnementaux négatifs sur les résidents des terres Nisga'a, les terres Nisga'a ou les intérêts Nisga'a indiqués dans cet accord et, s'il y a lieu, faire des recommandations pour prévenir ou atténuer ces effets;

8 (f) évaluer les effets du projet sur le bien-être économique, social et culturel actuel et futur des citoyens Nisga'a qui sont susceptibles d'être touchés par le projet.

Les intérêts de la nation Nisga'a, comme indiqué dans le traité Nisga'a et susmentionnés, sont présentés dans le Tableau 5.

Tableau 5 – Chapitre 10, paragraphes 8 (e) et 8 (f) et composantes valorisées connexes

Intérêts de la nation Nisga'a en ce qui concerne les résidents des terres Nisga'a, le territoire Nisga'a ou les droits des Nisga'a	Composante valorisée
Paragraphe 8(e)	
Poisson, plantes aquatiques, eau et sédiments (eau douce)	Saumon (c.-à-d. sockeye, rose, chinook, coho et kéta) Truite arc-en-ciel anadrome de la remontée d'hiver et de la remontée d'été) Espèces autres que le saumon (c.-à-d. la truite arc-en-ciel, le Dolly Varden, l'omble à tête plate, la truite fardée et la lamproie du Pacifique) Eulakane Plantes aquatiques d'eau douce (p. ex. grand nénuphar jaune, quenouille à feuilles larges, tourbe mousseuse) Qualité de l'eau et qualité des sédiments Quantité d'eau et de sédiments
Poisson, plantes aquatiques, eau et sédiments (eau de mer)	Saumon (c.-à-d. sockeye, rose, chinook, coho et kéta) Poissons de mer autres que le saumon (p. ex. flétan, sébaste, eulakane, etc.) Truite arc-en-ciel anadrome de la remontée d'hiver et de la remontée d'été) Invertébrés (p. ex. bivalves, crevettes, crabes, concombre de mer, oursins, etc.) Mammifères marins (c.-à-d. le phoque commun et l'otarie de Steller) Plantes marines (peuplements d'algues brunes, algues marines infradinales et interdinales, salicorne, herbier [herbes des marais], etc.) Qualité de l'eau et qualité des sédiments
Faune	Élan Chèvre de montagne Grizzli Martre d'Amérique Pékan Carcajou Ours noir Gélinotte
Oiseaux migrateurs	Bernache du Canada Canards barboteurs Canards plongeurs (y compris les harles)
Produits forestiers botaniques	Cèdre rouge de l'Ouest Cyprés jaune Tricholome à grand voile Bois piquant Vêrâtres verts Shépherdie du Canada Thé du Labrador Airelle à feuilles membraneuses

Intérêts de la nation Nisga'a en ce qui concerne les résidents des terres Nisga'a, le territoire Nisga'a ou les droits des Nisga'a	Composante valorisée
Terres	Qualité visuelle (du point de vue du Nisga'a Memorial Lava Bed Park, des terres Nisga'a Lands, des propriétés Nisga'a détenues en fief simple et de l'autoroute Nisga'a) Qualité de l'air, qualité esthétique, qualité et quantité de l'eau potable et accès aux terres Nisga'a et aux propriétés Nisga'a détenues en fief simple Autres intérêts liés aux terres dans le traité Nisga'a (Nisga'a Memorial Lava Bed Park [et d'autres zones protégées par la province dans la région du Nass]); zones récréatives commerciales; territoire de pourvoirie; permis de guide de pêche; territoire de piégeage; réserve d'approvisionnement en eau pour les besoins domestiques, agricoles et industriels; réserve d'approvisionnement en eau pour l'alimentation électrique potentielle; régions de récolte des bivalves intertidaux Accès des citoyens Nisga'a à d'autres terres
Paragraphe 8(f)	
Bien-être économique actuel et futur des citoyens Nisga'a	Possibilités d'emploi et de revenu pour les citoyens Nisga'a Possibilités de contrats et de revenus pour les entreprises Nisga'a Activités liées aux ressources naturelles : effets économiques Possibilités économiques et développement économique à venir de la nation Nisga'a Revenus et dépenses de la nation Nisga'a
Bien-être social actuel et futur des citoyens Nisga'a	Migration et population ^a Infrastructure et services dans les collectivités in Nisga'a Santé au travail et risques d'accident Bien-être familial et communautaire Santé et bien-être des êtres humains
Bien-être culturel actuel et futur des citoyens Nisga'a	Sites culturels et artéfacts de la nation Nisga'a (y compris des arbres modifiés pour des raisons culturelles, des sites spirituels, des sites culturels actuels et historiques, des sites patrimoniaux provinciaux, etc.) Effets de l'évolution des habitudes de travail sur les activités et les pratiques culturelles Activités liées aux ressources naturelles : effets culturels Langue Nisga'a
REMARQUES : ^a La migration et l'évolution démographique sont considérées comme un effet intermédiaire ou de parcours pouvant avoir des conséquences pour d'autres CV. La migration et la population ne sont pas évaluées comme un effet bénéfique ou néfaste en soi; au lieu de cela, les projections démographiques et migratoires servent de base pour évaluer d'autres effets. ^b Par exemple, vie familiale, participation sociale, loisirs, sécurité, études, pauvreté, enfants vulnérables, enjeux sociaux comme la criminalité, les dépendances, la violence conjugale et le jeu.	

6.2 Évaluation environnementale provinciale

Le projet peut faire l'objet d'un examen et d'une décision ministérielle requise en vertu de la BC EAA 2018, puisqu'il dépasse plusieurs des seuils (déclencheurs) indiqués dans le *Reviewable Projects Regulation*, pour :

- **Les projets d'électricité** – Le projet comprendra des usines au gaz qui transformeraient le gaz naturel en électricité dépassant le seuil de 50 mégawatts (MW).
- **Les projets liés au pétrole et au gaz naturel** – La capacité d'entreposage de GNL du projet dans chacun des MLF devrait se chiffrer à environ 150 000 m³, dépassant le seuil de 136 000 m³.
- **Les projets de modification de la ligne de rivage** – La construction des MLF et de l'infrastructure d'amarrage de barge devrait entraîner des perturbations physiques directes de plus de 2 ha d'une combinaison de terres intertidales et submergées.

6.3 Étude d'impact fédérale

Le projet nécessitera une décision relative à l'étude d'impact en vertu de la LEI, puisqu'il atteint ou dépasse les seuils (déclencheurs) pour trois critères dans le *Règlement désignant les activités concrètes*, pour :

- **Les projets d'énergie** – Inclusion d'usines aux combustibles fossiles qui transformeraient le gaz naturel en électricité dépassant le seuil de 200 MW).
- **Les projets de GNL – volume produit et entreposage** – La capacité d'entreposage de GNL dans chacun des MLF devrait se chiffrer à environ 150 000 m³, dépassant le seuil de 136 000 m³.
- **Nouveau terminal portuaire** – Les porteurs de GNL arrivant au terminal portuaire du projet dépasseraient le seuil de 25 000 tonnes en poids sec.

6.4 Études régionales ou stratégiques d'impact sur l'environnement

Aucune étude provinciale régionale ou stratégique d'impact sur l'environnement n'a été effectuée ou n'est en cours dans une région qui recoupe le site.

L'*Évaluation stratégique des changements climatiques*, à l'échelle fédérale – juillet 2020 s'applique au projet.

6.5 Substitution

Les responsables du projet s'attendent à ce que BC EAO demande une *substitution* des processus d'étude d'impact requis par l'AEIC en vertu de l'*Entente de collaboration relative à l'évaluation d'impact entre le Canada et la Colombie-Britannique* et conformément au traité de Nisga'a, chapitre 10, 8(a), où les trois parties du traité s'entendent pour harmoniser les processus d'évaluation environnementale.

6.6 Conventions internationales qui s'appliquent entre la Colombie-Britannique et l'Alaska

Le site se trouve dans un rayon de 2 km de la frontière entre la Colombie-Britannique et l'Alaska. Un protocole d'entente et accord de coopération (PE) entre l'état de l'Alaska et la province de la Colombie-Britannique a été signé par le gouverneur de l'Alaska et le premier ministre de la Colombie-Britannique en 2015. Certaines parties de ce PE pourraient s'appliquer à ce projet :

- protection des eaux transfrontalières
- partage de pratiques exemplaires sur le perfectionnement et la formation des effectifs
- amélioration de la fiabilité et de la sécurité des transports maritimes
- renforcement de l'aide réciproque et de l'intervention en matière de gestion des urgences
- promotion de la croissance continue des liaisons de transport existantes et accrues
- étude d'autres domaines d'action concertée

L'annexe 1 du PE comprend une *Déclaration de collaboration sur la protection des eaux transfrontalières* (DdC) entre le Department of Environmental Conservation, Fish and Game et le Department of Natural Resources de l'état de l'Alaska et le Ministry of Environment and Energy and Mines de la Colombie-Britannique. La DdC mentionne explicitement la nation Nisga'a, une évaluation environnementale et l'autorisation de processus et d'autres questions.

6.7 Financement fédéral

Le projet ne devrait pas nécessiter le recours à du financement fédéral ou à des terres fédérales.

6.8 Études, plans ou évaluations régionales

Des données biophysiques et socio-économiques sur les effets potentiels sur la nation Nisga'a ont été recueillies pendant les évaluations environnementales précédentes pour PRGT et WCGT et sont disponibles pour faciliter l'évaluation des effets du projet. La nation Nisga'a a également réalisé de nombreuses études sur le poisson et la faune dans cette zone générale au cours des 20 dernières années. De plus, un plan stratégique des terres et des ressources a été élaboré pour le projet et fournit une source d'information générale sur l'environnement biophysique marin qui s'applique aux eaux marines potentiellement touchées par le projet.

Plusieurs études ont été réalisées à ce jour et appuient les concepts du projet, y compris les évaluations de site, les possibilités d'électrification et la surveillance des vagues.

Le projet compte effectuer plusieurs activités de référence et/ou de faisabilité et/ou des études sur les aspects biophysique, socio-économique, technique et conceptuel avant la construction. Les résultats de ces activités et/ou études éclaireront le processus d'évaluation pour le projet. La liste définitive d'études entreprises pour le projet sera éclairée par la mobilisation des Autochtones et des non-Autochtones. En outre, la nation Nisga'a a compilé des années d'études sur les valeurs biophysiques qui sont importantes pour elle, ainsi que ses droits et ses intérêts en vertu du traité Nisga'a.

7 MOBILISATION DES NATIONS AUTOCHTONES

7.1 Mobilisation des nations autochtones

Le projet est élaboré en partenariat avec la nation Nisga'a. Le site se trouve sur des terres de catégorie A, détenues en fief simple par la nation Nisga'a et dans la région du Nass, où la nation Nisga'a a des droits et des intérêts visés par des traités et protégés par la constitution, comme le stipule le traité Nisga'a. En tant que propriétaire des terres et partenaire du projet, la nation Nisga'a devra approuver le projet.

À ce jour, des consultations ont été faites avec les nations autochtones suivantes :

- Gouvernement de Nisga'a Lisims
- Bande Lax Kw'alaams
- Première Nation Metlakatla
- Première Nation Kitsumkalum
- Première Nation Kitselas
- Nation Gitxaala
- Nation Haida
- Nation métisse de la Colombie-Britannique

7.2 Activités de mobilisation des nations autochtones à ce jour

En mars 2021, les promoteurs ont envoyé de l'information écrite au sujet du projet à la bande Lax Kw'alaams, à la Première Nation Metlakatla, à la Première Nation Kitsumkalum, à la Première Nation Kitselas, à la Nation Gitxaala et à la Nation Haida. De plus, de l'information écrite a été fournie à la Nation métisse de la Colombie-Britannique en mai 2021.

La mobilisation préliminaire visait principalement le partage d'information sur le projet, les prochaines étapes de l'examen réglementaire, la réponse aux questions et aux préoccupations soulevées par les nations autochtones, une meilleure compréhension des conséquences du projet sur les intérêts de chaque nation autochtone et l'enregistrement des préoccupations exprimées. Plus de détails sur la mobilisation sont fournis dans la DPI et le plan de mobilisation.

7.3 Problèmes cernés par les nations autochtones à ce jour

Le tableau 6 présente un aperçu de haut niveau de certains des principaux problèmes que les nations autochtones de la côte nord-ouest ont soulevés à ce jour au sujet des projets de GNL proposés sur leur territoire sur la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique.

Cette liste de problèmes généraux sera mise à jour tout au long de l'EE et pourrait inclure de nouveaux problèmes, ou des précisions sur les problèmes décrits ici.

Tableau 6 – Sommaire des problèmes généraux soulevés à ce jour

Thème	Problème soulevé
Qualité de l'eau de mer et de l'eau douce	Impacts sur la qualité de l'eau de mer du dragage et/ou des déversements d'effluent traité dans le cadre des activités du projet. Impacts sur l'eau douce et les pêches en eau douce.
Archéologie	Effets négatifs potentiels des projets d'exportation de GNL sur la présence et l'identification, la collecte et, lorsqu'il y a lieu, la protection de sites archéologiques et d'artéfacts délicats à un site du projet.
Émissions atmosphériques de l'installation de GNL	Impact potentiel des émissions atmosphériques, y compris les émissions de GES, en provenance des installations de GNL et impacts potentiels sur la végétation, la faune et la santé humaine.
Transport et navigation maritime	Augmentations associées au projet de la navigation de gros navires, interférence potentielle avec l'utilisation de l'eau de mer par les Autochtones et sécurité générale des porteurs de GNL, y compris la préparation et l'intervention en cas d'urgence.
Effets cumulatifs	Effets cumulatifs de l'exploitation actuelle et proposée des ressources naturelles et d'autres projets connexes.
Impacts sur les pêches	Effets potentiels du projet proposé et des navires qui le soutiennent sur les activités de pêche et le mode de vie actuel sur la côte du nord-ouest. Des préoccupations particulières ont été soulevées au sujet des effets potentiels sur la récolte et la pêche par les Autochtones d'algues marines, d'eulakane, de saumon (p. ex., chinook, coho, rose, sockeye, kéta), de flétan, de morue, de hareng et de crabe.
Cadre humain et social	Effets potentiels sur les collectivités des travailleurs migrants pendant la construction.

7.4 Répercussions potentielles des activités du projet sur les nations autochtones

D'après l'information accessible au public et l'information partagée par des groupes autochtones précédemment identifiés, on s'attend à ce que le projet ait le potentiel d'avoir une incidence sur les Nations autochtones en raison des changements à l'environnement qui ont une incidence sur:

- Patrimoine physique et culturel par des changements au site à la suite de défrichements et de perturbations du sol qui pourraient altérer des sites archéologiques ou patrimoniaux ou des sites d'importance culturelle.
- Utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles, par le biais d'un changement dans l'accès aux ressources à la suite de l'élimination des ressources par le biais des activités du projet ou d'un changement dans la capacité ou le désir d'accéder aux terres et aux ressources en raison de la présence de l'infrastructure et des activités du projet.
- Structure, emplacement ou chose d'importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale par suite de modifications apportées au site à la suite de défrichements et de perturbations du sol.

Le projet pourrait également avoir une incidence sur les conditions sanitaires, sociales et économiques des nations autochtones en affectant l'accès aux ressources qui ont une incidence sur la capacité de chasser et de nourrir les aliments traditionnels, sur les changements dans la qualité des aliments récoltés ou sur l'interférence avec les activités économiques telles que le guidisme, le tourisme et les loisirs marins.

7.5 Plan relatif à la mobilisation future des nations autochtones

Les promoteurs continueront de consulter chacune des nations autochtones indiquées à la section 7.1.

8 MOBILISATION DU GOUVERNEMENT, DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS

8.1 Mobilisation des gouvernements provinciaux, fédéral et municipaux

Le promoteur a communiqué avec plusieurs gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et régionaux depuis octobre 2020 en vue d'amorcer des discussions sur le projet et de confirmer les exigences du gouvernement. Des renseignements supplémentaires au sujet de cette mobilisation préliminaire se trouvent dans la DPI.

Organismes gouvernementaux mobilisés à ce jour (jusqu'au 30 juin 2021) :

- BC Coast Pilots
- BC Environmental Assessment Office
- BC Ministry of Indigenous Relations and Reconciliation
- BC Ministry of Environment and Climate Change Strategy
- BC Ministry of Energy, Mines and Low Carbon Innovation
- BC Ministry of Forests, Lands, Natural Resource Operations and Rural Development
- BC Oil and Gas Commission
- Agence d'évaluation d'impact du Canada
- Ressources naturelles Canada
- Administration de pilotage du Pacifique
- Affaires autochtones et du Nord Canada
- District régional de Kitimat-Stikine
- Ville de Terrace
- District régional de Northcoast
- Ville de Prince Rupert

Le Tableau 7 résume les problèmes et les commentaires reçus à ce jour (juin 2021) dans le cadre des consultations préliminaires des organismes des gouvernements provinciaux, fédéral et municipaux.

Tableau 7 – Sommaire des principaux problèmes soulevés par les gouvernements provinciaux, fédéral, municipaux et régionaux

Thème	Problème soulevé
Autorisations réglementaires du projet	Exigences de la réglementation provinciale et fédérale pour autoriser le projet (voir la section 6). Le projet présentera un examen anticipé des dépôts réglementaires, le cas échéant.
Émissions atmosphériques de l'installation de GNL	Les emplacements potentiels des récepteurs, ainsi que les effets transfrontaliers potentiels seront déterminés pendant l'évaluation du projet. L'évaluation stratégique sur le changement climatique sera abordée pendant l'évaluation du projet.
Transport et navigation maritime	Les gros navires devront faire appel à un pilote, et le nouveau terminal devra faire l'objet d'une évaluation des risques. Les routes maritimes seront déterminées pendant l'évaluation du projet.
Cadre humain et social	La mobilisation actuelle et continue sera axée sur la gestion et des questions techniques.

La mobilisation du gouvernement dans le cadre du projet se poursuit. Un groupe de travail technique composé de représentants de la plupart des organismes fédéraux et provinciaux ayant un intérêt dans le projet sera créé. L'équipe du projet continuera de consulter BC EAO et l'AEIC pour s'assurer que les organismes de réglementation et autres organismes concernés ont été désignés et mobilisés. Le promoteur mobilisera également des représentants des gouvernements municipaux et régionaux et les MAL et les députés de la région.

Conformément aux contraintes découlant de la pandémie de COVID-19, les communications avec ces représentants gouvernementaux se feront presque exclusivement par voie électronique.

8.2 Mobilisation du public et des intervenants

La planification de la mobilisation du public et d'autres intervenants est en cours. Activités prévues :

- Lancement du site Web, y compris des mises à jour régulières comprenant un aperçu du projet et des liens à d'importants sites Web de réglementation sur le projet, ainsi que des explications sur la marche à suivre pour participer au processus d'approbation.
- Une première notification par courriel sera envoyée aux organismes d'intervenants indiqués et à la communauté. La notification inclura une offre de réunion par téléconférence.
- Des journées portes ouvertes, des assemblées générales ou des réunions communautaires virtuelles (ou en personne, selon les protocoles de COVID-19) pourraient avoir lieu pendant les périodes désignées par BC EAO et l'AEIC pour recueillir les commentaires du public.
- Des annonces dans les médias numériques et imprimés, ainsi que dans les médias sociaux, feront la promotion des journées portes ouvertes, des assemblées générales ou des réunions communautaires.

- Les responsables du projet distribueront des fiches d'information sur le projet aux bureaux de circonscription des MAL et des députés et aux dirigeants des gouvernements municipaux et régionaux en cas de demandes de renseignements en provenance de leurs électeurs.
- Les connaissances locales, les problèmes, les préoccupations et les commentaires reçus du public seront compilés dans un tableau de suivi du projet et pourront être intégrés dans le processus d'EE, s'il y a lieu. Au besoin, une réponse des responsables du projet sera fournie.

Le promoteur continuera de mobiliser les intervenants et le public à l'étape de la mobilisation rapide et tout au long des processus d'EE en 2021 et au-delà.